

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

Accusé de réception en préfecture  
024-242400620-20121221-DD200-2012-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2012  
Date de réception préfecture : 21/12/2012

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX

DD200-2012

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 60  
Présents : 45  
Votants : 52  
Pouvoirs : 7

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 14 Décembre 2012

**Le 21 décembre 2012**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la  
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : PARC D ACTIVITES DE JARIJOUX : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI  
CRIS – ANNA - JADE**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, SIMEON, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES,  
PATRIAT, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. BROUILLAUD, COURTEY, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, LE PAPE,  
DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, PEYROUNY, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY,  
MOYRAND, BELLOTEAU, BOUDY, BOURGEOIS, CORNET, DESMESURE, DUPUY, GERAUD, MATELAT,  
MATHIVET, ROCHE, BUFFIERE, ROULAUD, GEORGIADES.

ABSENTS :

Mmes BOUSSARIE, CONTIE, NOUGUEZ, ROUGIER.

MM. ROUSSARIE, DASSEUX, DOSSET, GELINEAU, LE VACON, LINTIGNAC, NASSEYS,  
MOUTAWAKKIL, MINGASON, COLBAC, THOMAS.

POUVOIRS :

M. LINTAGNAC	pouvoir à	M. GERAUD
M. MOUTAWAKKIL	pouvoir à	M. BOUDY
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. NOUGUEZ	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme CONTIE	pouvoir à	M. CORTEZ
M. GELINEAU	pouvoir à	M. TYTGAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET

DD200-2012

**OBJET : PARC D ACTIVITES DE JARIJOUX : VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI CRIS – ANNA - JADE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant** que par une délibération en date du 26 mars 2010 la CAP avait délibéré pour vendre à la SCI FFSM un terrain sur la commune de Champcevinel, sur le parc d'activités de Jarijoux, en face de l'Aquacap pour l'implantation d'un restaurant. Le projet a été abandonné par son promoteur et la vente n'a pas eu lieu.

**Qu'** aujourd'hui, la SCI Cris – Anna - Jade souhaite construire un local de 500 m<sup>2</sup> qui accueillera un restaurant et des activités de services (dentiste, société de prestations audiovisuelles..) sur le parc d'activités de Jarijoux, en face de l'Aquacap. Ce projet correspond aux attentes de la CAP qui avait réservé une parcelle pour de la restauration.

**Que** la CAP proposerait, dans les mêmes conditions qu'en 2010, de vendre à la SCI Cris – Anna - Jade la parcelle, située, sur le parc d'activités économiques de Jarijoux, section AS 141, d'une superficie de 2 127 m<sup>2</sup>, pour un montant de 46 110 € HT, soit 53 563.37 € TTC.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- d'annuler la délibération DD028-2010 du 26 mars 2010,
- de vendre à la **SCI Cris – Anna - Jade** une parcelle, située sur la commune de Champcevinel, sur le parc d'activités économiques de Jarijoux, section AS 141, d'une superficie de 2 127 m<sup>2</sup>, pour un montant de 46 110 € HT, soit **53 563.37 € TTC**, soit 21,67 €HT/m<sup>2</sup>.
- de mandater Maître Vaubourgoin pour l'acte définitif de vente,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du**

**Pour extrait conforme,  
Périgueux, le 21.12.2012**

**Le Président  
Claude BERT-DEBAT**

